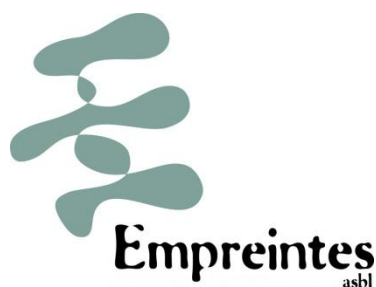




La participation des élèves au processus CBE

*Atelier animé par l'asbl Empreintes dans le cadre de la
Journée Territoriale Hainaut-2 (14 mai 2012)*



COMPTE RENDU DE L'ATELIER

Pourquoi cette thématique ?

Les Journées Territoriales du mois de janvier ont révélé que la participation des élèves prenait des formes très variées au sein des Cellules Bien-Être. Dès lors, il semblait intéressant de confronter les différentes réalités et initiatives des acteurs scolaires en termes d'implication des jeunes, pour ensuite les analyser ensemble et permettre à chacun d'imaginer de nouveaux possibles pour sa propre CBE. Précisons d'emblée qu'il ne s'agissait aucunement de juger ni de prescrire des pratiques, mais plutôt de dégager les champs d'application, les intérêts et les limites de chacune d'entre elles.

Voici de manière plus précise les objectifs qui ont été poursuivis :

- Caractériser le degré de participation des élèves au sein de sa propre cellule bien-être ;
- Prendre du recul par rapport à cette situation, notamment en la confrontant à d'autres formes de participation des élèves ;
- Imaginer pour sa propre cellule bien-être de nouvelles modalités de participation des élèves.

Déroulement de l'atelier :

1. **Regard sur sa propre CBE** : les participants inventorient les dispositifs participatifs impliquant les élèves dans le cadre de leur propre CBE, et en précisent les avantages et les limites. Ils les explicitent sur une affiche.
2. **Echanges de pratiques** : les participants partagent avec leurs pairs les dispositifs participatifs qu'ils ont imaginés et/ou mis en œuvre.
3. **Découverte et classification d'autres dispositifs** : les participants reçoivent le tableau présentant les différents degrés de participation de jeunes (cf. [annexe n°1](#)) et des bandelettes décrivant des pratiques de CBE (cf. [annexe n°2](#)). Ils indiquent à quel degré de participation correspondent ces différentes pratiques.
4. **Synthèse** : les participants complètent les affiches en y intégrant les nouveaux dispositifs découverts qu'ils jugent pertinents.
5. **Projections quant à sa propre CBE** : les participants sont invités à imaginer pour leur propre CBE un nouveau dispositif amenant la participation des élèves à un degré supérieur au degré actuel, si du moins cela leur semble compatible avec leurs contraintes locales. Ces projections sont exposées et discutées collectivement.
6. **Foire aux ressources** : les participants ont l'occasion de découvrir librement des articles, des livres, des DVD qui peuvent faciliter et outiller la mise en place de structures participatives dans le cadre des CBE (cf. [annexe n°5](#)).

Les idées qui se sont dégagées de nos échanges

Voici quelques constats et réflexions qui ont émergé au cours de l'atelier :

- Il existe de nombreuses manières d'impliquer les élèves dans le dispositif CBE, chacune ayant ses avantages et ses limites :

Dispositifs participatifs proposés	Degrés de participation correspondants
La boîte à suggestions : des boîtes aux lettres sont placées dans des classes ou dans des couloirs de l'établissement scolaire pour recueillir les avis et/ou les propositions des élèves en matière de bien-être.	Consultation (degré n°4), avec la possibilité d'atteindre la co-conception (degré n°6) si les élèves sont ultérieurement impliqués dans le traitement des données colligées et les prises de décisions subséquentes.
Les enquêtes : un questionnaire bien-être (réalisé par les élèves et/ou les enseignants) est soumis aux élèves pour prendre connaissance des problèmes qu'ils rencontrent.	Consultation (degré n°4) Co-construction (degré n°5) voire co-conception (degré n°6) si les élèves sont impliqués dans les arbitrages et les prises de décisions découlant de ces enquêtes.
Les sondages décisionnels : les élèves sont invités à se positionner vis-à-vis d'un ou de plusieurs projet(s) liés au bien-être. Leur avis exerce une influence déterminante sur la prise de décision ultérieure.	Consultation (degré n°4)
L'intégration d'élèves au sein de l'équipe CBE : la cellule est constituée d'adultes et d'élèves-délégués qui portent les idées de leurs pairs. Les actions bien-être sont décidées ensemble.	Co-conception (degré n°6)
Les reporters bien-être : après une brève présentation aux élèves des différentes dimensions du bien-être, ceux-ci parcourent l'école (et ses alentours) et inventorient (par le biais de notes et/ou de photos) des points positifs et des problématiques liées au bien-être. Ils en discutent ensuite ensemble et proposent des pistes de solution.	Co-conception (degré n°6)
Le conseil de coopération : au sein de chaque classe ou de chaque année, les élèves se réunissent avec l'appui d'un ou de plusieurs enseignants. Ils abordent des questions liées au bien-être et négocient ensuite avec la CBE des thématiques et/ou des initiatives à mettre en œuvre (cf. annexe n°4).	Co-conception (degré n°6)
Et d'autres dispositifs, à adapter, à inventer ...	...

- Notons que certains des dispositifs explicités ci-dessus entrent en résonance avec le décret 'Renforcement de l'éducation à la citoyenneté' ([cf. annexe n°3](#)).

- Les différents degrés de participation formalisés dans l'échelle de participation (cf. [annexe n°1](#)) sont davantage à considérer comme une possibilité de cheminement, de continuum, que comme une grille d'évaluation. Il serait vain et contreproductif de brûler les étapes et d'attendre des élèves d'être *ex nihilo* capables de mener des projets autonomes (degré n°7).
- Pour certaines thématiques sensibles (ex : cas d'un élève maltraité, ...), il est préférable de restreindre voire de proscrire toute participation des élèves.
- L'échelle de participation (cf. [annexe n°1](#)) pourrait être adaptée et utilisée dans le cadre d'une réflexion sur la participation des parents et des acteurs scolaires au dispositif CBE.

UNE ÉCHELLE DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS DES PROJETS SCOLAIRES

	Degré de participation		Description	Détermination du « thème » du projet par les jeunes ?	Conception des actions concrètes par les jeunes ?	Réalisation des actions concrètes par les jeunes ?	Evaluation du projet par les jeunes ?
Pseudo-participation	1	Etendard	Les jeunes sont sollicités en tant que porte-drapeaux d'un projet d'adultes. Non informés ou très brièvement informés du contenu du projet, ils portent des affiches, distribuent des tracts, réalisent un spectacle défendant une cause ou une revendication. Souvent, les adultes projettent que cette forme de participation des jeunes les sensibilisera à la cause défendue.	NON	NON	Participation contrainte, uniquement en tant que porte-étendards ou en tant que main-d'œuvre	NON
	2	Participation formelle	Cette forme de participation des jeunes est semblable à celle du degré « étendard », hormis le fait que des séances d'information soient organisées à destination des jeunes. Au cours de ces séances, les avis et réactions des jeunes sont sollicités, mais ils n'influencent nullement le cours du projet.	NON	NON	Participation contrainte, uniquement en tant que porte-étendards ou en tant que main-d'œuvre	NON
Participation avec pilotage par les adultes	3	Information et participation volontaire	Les jeunes sont largement informés d'un projet d'adultes et sont formellement écoutés, mais leur parole n'influence aucunement les finalités ni le choix des actions concrètes à entreprendre dans le cadre du projet. Ils sont parfois invités à participer à la réalisation concrète du projet en s'inscrivant sur base volontaire à des groupes d'actions.	NON	NON	Parfois, sur base volontaire	NON
	4	Consultation et participation volontaire	Les jeunes sont largement informés et sont consultés à propos de leurs ressentis, de leurs représentations, de leurs souhaits, de leurs malaises. Leur avis est pris en compte dans l'orientation du projet et les actions entreprises, mais tout cela reste exclusivement décidé par les adultes. Parfois, ils réalisent eux-mêmes certaines opérations du projet, le plus souvent sur base volontaire.	NON, simple consultation	NON, simple consultation	Parfois, sur base volontaire	Parfois (consultation sur les effets et les résultats)
Co-décision entre adultes et jeunes	5	Co-construction	Sur base d'un projet initié par les adultes, par le biais de structures participatives (conseil de classe, conseil d'école, ...) et de délégués, les jeunes décident avec les adultes des actions à entreprendre.	NON, ou de façon mineure	OUI, en co-décision avec les adultes (négociation)	OUI (sauf les travaux lourds)	Parfois
	6	Co-conception et co-construction	Les jeunes et les adultes décident ensemble de la nature du projet et des actions à entreprendre, par le biais de structures participatives.	OUI, en co-décision avec les adultes (négociation)	OUI, en co-décision avec les adultes (négociation)	OUI (sauf les travaux lourds)	Souvent
Pilotage par les jeunes sous le contrôle des adultes	7	Autonomie	Les jeunes décident entre eux, avec l'aide éventuelle d'un ou de plusieurs adulte(s), d'un projet à mener. Ils le conduisent de façon autonome. Les adultes jouent le rôle de personnes-ressources et conservent un droit de regard et de veto.	OUI, en autonomie, avec droit de veto des adultes	OUI, en autonomie, avec droit de veto des adultes	OUI (sauf les travaux lourds)	Souvent ... peut être stimulée/soutenu e par les adultes

Librement inspiré de :

- Arnstein, S.R. (1969). A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Planning Association*, 35 (4), 216-224.
- Hart, R.A. (1992). Children's Participation: from Tokenism to Citizenship. *UNICEF Innocenti Essays*, 4.
- Le Gal, J. (2002). *Les droits de l'enfant à l'école*. Bruxelles : De Boeck & Belin.



Empreintes est une organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française qui inscrit son action dans l'Education relative à l'Environnement.

Prise de connaissance et classification de dispositifs participatifs selon le degré de participation

Dispositifs participatifs au sein des Cellules Bien-Être	Degrés de participation
Dans cette école, la CBE, composée d'enseignants et d'un membre du PSE, a informé les élèves de sa volonté de promouvoir au sein de l'établissement une alimentation saine et équitable. Des « boîtes à suggestions » ont ensuite été installées à divers endroits accessibles par les élèves. Ces derniers sont invités à y déposer de petits papiers par le biais desquels ils peuvent proposer des pistes d'actions concrètes à mettre en place. Ces petits papiers ont ultérieurement été relevés par la CBE, qui en a tenu compte pour choisir ses actions. Les élèves ont finalement été informés des différentes initiatives de la CBE, auxquelles ils pouvaient apporter une aide concrète.	4
Dans cette école, la CBE, composée d'enseignants et du chef d'établissement, a informé les élèves de sa volonté d'aménager les abords de l'école pour les rendre plus sûrs et plus accueillants. Les élèves ont été invités à s'inscrire dans différents groupes d'action : écriture de lettres à l'Échevin de l'Aménagement du territoire, réalisation d'affiches promouvant le projet, vente de lasagnes pour financer une partie des travaux, etc.	3
Dans cette école, la CBE est composée d'un membre du PMS, d'enseignants, de parents d'élèves et de délégués d'élèves. Ces délégués représentent et relaient les idées qui ont été discutées dans leur classe, par le biais de conseils de coopération. De façon consensuelle et négociée, la CBE a décidé de mettre sur pied un projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Les membres de la CBE ont coopéré pour contacter des partenaires potentiels (planning familiaux, ...) et imaginer avec eux un projet s'étalant sur plusieurs années scolaires.	6
Dans cette école, la CBE, composée d'enseignants et membres de l'équipe logistique (personnel d'entretien, ouvriers de l'école), a décidé de lancer un projet destiné à réaménager l'enceinte scolaire. Chaque classe de 5^e et 6^e année a été informée de ce projet par un membre de la CBE ou un professeur-relais. Chaque classe a décidé de façon consensuelle de proposer et de réaliser une opération : planter des arbustes dans la cour, réaménager le local multimédia, instituer un local pour le conseil de coopération, peindre un couloir selon les motifs et couleurs proposés par les élèves, etc.	5
Dans cette école, la CBE a organisé des animations dans chaque classe pour concrétiser un processus comportant diverses étapes : 1. un brainstorming durant lequel les élèves ont été invités à citer et à structurer (classements, schémas, mindmap, etc.) différentes problématiques affectant leur bien-être à l'école ; 2. une sélection par les élèves de chaque classe des problématiques prioritaires, sur base de la structure établie ; 3. la conception par les élèves de chaque classe d'actions à entreprendre pour faire face aux problématiques sélectionnées (nécessitant une validation par le titulaire) ; 4. l'accompagnement des élèves dans la réalisation concrète de ces actions ; 5. la co-évaluation du processus (mode de fonctionnement) et de ses résultats.	7

Dans cette école, la CBE, composée du chef d'établissement, d'enseignants et de parents d'élèves, a mis en œuvre un projet visant à créer une bibliothèque scolaire. Tous les élèves de l'école ont été brièvement informés du projet et ont ensuite vendu des calendriers pour financer le projet.	2
Désireuse de réduire le bruit dans l'établissement, la CBE de cette école, composée d'adultes, a informé les élèves de son projet « <i>Tous contre le bruit !</i> » via des affiches, un courrier aux élèves et des informations en classe. Des « boîtes à idées » ont ensuite été placées dans les couloirs : les élèves et les professeurs pouvaient y glisser des idées d'actions concrètes à entreprendre pour réduire les désagréments sonores. Ces boîtes à idées ont ensuite été dépouillées avec les élèves et les adultes, qui ont choisi ensemble les propositions les plus efficaces et les plus réalistes. Adultes et élèves ont ensuite concrétisé ces actions.	5
Dans cette école, la CBE, composée de membres de l'équipe logistique (personnel d'entretien, ouvriers de l'école), d'enseignants, de membres du PSE et du PMS et du chef d'établissement, a lancé une campagne à destination des élèves. Des affiches « Bouge-toi pour le bien-être ! » ont été placardées aux endroits les plus fréquentés par les élèves. En classe, les élèves ont été informés par les membres de la CBE ou des professeurs-relais de la possibilité de proposer et de mener eux-mêmes leur propre projet d'équipe. Une équipe d'élèves a lancé un projet « gestion de conflits », une seconde équipe un projet « je mange équilibré », etc. Les décisions prises par ces équipes doivent être validées par un professeur, qui joue également le rôle de personne-ressource (il conseille des partenaires, il questionne, il fournit des feedbacks, ...). Les membres de la CBE et les équipes d'élèves s'interrogent maintenant sur les moyens à mettre en œuvre pour qu'à l'avenir, davantage d'élèves s'investissent spontanément dans ces projets.	7
Confrontée à une recrudescence de la violence, la CBE de cette école, composée de membres de l'équipe éducative, a décidé d'initier un projet centré sur la gestion de conflits et la communication non-violente. De nombreuses affiches ont été placées dans les couloirs et les classes pour en avertir les élèves et les sensibiliser à la problématique. Dans les classes, des débats citoyens ont ensuite été animés par certains professeurs, ainsi que des animations sur la gestion non-violente des conflits, prises en charges par des partenaires locaux (asbl, etc.).	3
Dans cette école, le projet « bien-être » a été annoncé aux élèves des classes de 3 ^e par l'intermédiaire des conseils de coopération. En conseil, les élèves et leur titulaire ont trouvé un compromis quant à la nature du projet et aux actions à entreprendre. Dans une classe, le conseil de coopération a ainsi décidé de réaliser un diagnostic des « points positifs » et des « points à améliorer » du bien-être à l'école en réalisant des photos. Le conseil a ensuite classé les photos pour faire apparaître des problématiques récurrentes : le manque de propreté des toilettes, l'absence de casiers pour ranger son matériel scolaire, la dégradation de la qualité des relations interpersonnelles, l'impossibilité d'acheter des fruits dans la cantine. Ensemble, en s'ouvrant à des partenaires locaux (PMS, PSE, asbl) et en prenant en compte les contraintes budgétaires élèves, professeurs et chef d'établissement ont imaginé, sélectionné et mis en œuvre des actions pour améliorer la situation.	6
Dans cette école, la CBE, composée d'adultes, a créé un questionnaire interrogeant anonymement les élèves sur leur consommation de cigarettes, d'alcool, de drogues, sur leurs représentations et leurs comportements vis-à-vis de la sexualité (prévention des MST, utilisation de contraceptifs, relations inter-genres, ...), sur leur alimentation, sur leurs habitudes en termes d'activités sportives. Sur base des informations recueillies, la CBE a choisi des priorités d'actions et est entrée en contact avec divers partenaires (PMS, PSE, centres de planning familial, AMO, CLPS, asbl) pour les mettre en œuvre.	4

**LIENS AVEC LE DÉCRET RELATIF AU RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION À LA
CITOYENNETÉ RESPONSABLE ET ACTIVE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS ORGANISÉS
OU SUBVENTIONNÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (2007)**

—

TITRE IV : « LES STRUCTURES PARTICIPATIVES »

Elèves concernés :

- ❖ Enseignement ordinaire : élection par les élèves de chaque classe d'un ou de plusieurs délégué(s) d'élèves (et d'un ou plusieurs suppléant(s)) de la 5^e primaire à la fin des Humanités.
- ❖ Enseignement spécialisé : élection de délégués pour les types, formes et degrés de maturité correspondants (mais assouplissement pour le type 2, la forme 1, les élèves polyhandicapés et les élèves autistes).

Conseil d'élèves :

- ❖ Les délégués d'élèves forment le Conseil d'élèves. Il s'agit d'un « espace de parole destiné à analyser des problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes ».

Missions du Conseil d'élèves :

- ❖ Centraliser et relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation, du Chef d'établissement et du Pouvoir Organisateur.
- ❖ Informer les élèves des différentes classes des réponses données par le Conseil de participation, le Chef d'établissement ou le Pouvoir Organisateur.

Encadrement

- ❖ Deux membres de l'équipe éducative par cycle/degré accompagnent le Conseil d'élèves.

LE CONSEIL DE COOPÉRATION

Définition:

Selon Jasmin (1999), il s'agit d'un mode de gestion de la vie en classe, où l'on s'appuie sur les événements vécus dans la classe, perçus comme source de créativité à propos de l'organisation de la vie en classe, des projets, des relations interpersonnelles, etc. Cette méthode est basée sur la réunion de tous les élèves de la classe avec l'enseignant(e).

Bref historique :

+/- 1920 : B. PROFIT et la « **coopérative scolaire** », soit « *une association d'enfants qui, sous l'égide du maître, travaillent eux-mêmes à améliorer le milieu matériel qui conditionne leur éducation* ».

Dès +/- 1930 : C. FREINET => le **conseil de coopérative** devient la clé de voûte au sein du processus pédagogique qu'il propose.

+/- 1970 : Le conseil de coopération fait l'objet de débats entre deux courants:

- la pédagogie institutionnelle => vise la résolution des conflits lors d'activités scolaires par des institutions sociales internes (rôle de médiation) en mettant l'accent sur le côté « législatif » (règles, lois, rôles, etc.). Elle a fait l'objet de nombreux ouvrages de F. OURY.
- la pédagogie non-directive => favorisant le développement personnel de l'élève, par une écoute et une attitude compréhensive, tout en intervenant le moins possible. Cela présuppose que l'enfant est capable de gérer ses apprentissages et ses relations avec ses condisciples. Ce courant a été développé, notamment, par C. ROGERS.

De +/- 1990 à ce jour : Les dimensions institutionnelles et non-directive s'avèrent complémentaires et incontournables pour mettre en place et gérer un conseil coopératif. On retrouve les ouvrages sur le **Conseil de coopération** de D. JASMIN (1999): « *c'est la réunion de tous les élèves de la classe avec l'enseignante, où ensemble et en cercle, on gère la vie de classe, ce qui va bien et ce qui ne va pas bien, soit :*

- *l'organisation de la vie, du travail, des responsabilités, des jeux ;*
- *les relations interpersonnelles ;*
- *les projets. (...) »*

TROIS PHASES POUR METTRE EN PLACE UN CONSEIL DE COOPÉRATION

AVANT LA MISE EN PLACE DU CONSEIL DE COOPERATION	MISE EN PLACE DU CONSEIL DE COOPERATION EN CLASSE	DEROULEMENT D'UNE SEANCE DU CONSEIL DE COOPERATION
▪ Réfléchir à la concordance entre ses valeurs de préférence (dans son idéal) et ses valeurs de référence (appliquées au quotidien). Instaurer un conseil de classe suppose que l'on applique les valeurs telles que la coopération, l'égalité, la liberté, le respect de soi et des autres, l'autonomie, le sens des responsabilités. On doit aussi vouloir appliquer les principes démocratiques. ▪ Analyser ses croyances sur la conception de l'enfant, l'apprentissage, les conflits et ses opinions concernant le partage d'une partie de son pouvoir. Le conseil de coopération s'applique lorsque l'on considère que: ➢ Les enfants peuvent trouver des solutions aux problèmes; ➢ C'est en faisant qu'on apprend; ➢ La vie de groupe engendre souvent des conflits. Nous devons apprendre à les traiter et non à les interdire. ➢ On peut partager une partie de son pouvoir avec les enfants qui apprendront graduellement à l'exercer. ▪ S'assurer de son désir de modifier les relations enseignant(e)-enfant. (Pouvoir accepter que les enfants soient en désaccord avec notre proposition, par exemple). ▪ Avoir l'appui de la direction de l'école. Eventuellement informer les collègues et parents que si les enfants réclamaient un droit à la décision avec eux, ils n'ont pas à accéder à ce type de demande s'ils ne le souhaitent pas. Les enfants seront informés de l'application du fonctionnement à la classe, cela n'implique pas l'adaptation des autres classes et de la famille.	▪ Présenter le concept du conseil de coopération et les objectifs aux élèves. Les principes démocratiques, les objectifs du conseil et l'utilité d'un journal mural sont expliqués. ▪ Encourager l'utilisation du journal mural, avec ses 3 colonnes « critiques », « félicitations » et « je veux parler de ... ». Les élèves apprennent à féliciter et/ou à critiquer au lieu de retourner les coups ou de se plaindre. Petit à petit, ils l'utiliseront pour parler de différents sujets. La coopération s'installera progressivement et modifiera le climat de la classe. ▪ Préparer un document « ordre du jour », qui commencera par un retour sur le conseil précédent, puis par les félicitations, les critiques et les autres points inscrits au journal mural. Un point « comment va la classe ? » permet d'évoquer l'ambiance générale de la classe. ▪ Prévoir le dossier du conseil de coopération, où les décisions seront consignées afin de pouvoir s'y référer par la suite, ainsi que les félicitations et les critiques.	▪ Les enfants désignés comme assistants du conseil rassemblent les points à discuter (figurant sur le journal mural). S'ils ont accès à l'écrit, ils les retranscrivent au tableau selon la structure de l'ordre du jour et sur une feuille issue du dossier du conseil. ▪ Lorsque tout le monde est installé en cercle, signaler le début du conseil: « Le conseil commence ». ▪ Prendre connaissance de l'ordre du jour et essayer de mettre des priorités dans les points à aborder. ▪ Faire un retour sur le conseil précédent et sur les décisions prises pour observer si elles ont été respectées. Ajouter à l'ordre du jour les décisions qui n'ont pas eu l'effet escompté. ▪ Lire les félicitations et encourager la rédaction de ceux-ci. ▪ Lire les critiques. Laisser expliquer la situation à l'auteur de la critique, puis écouter l'élève mis en cause. Par la suite, les autres enfants peuvent donner leur avis. Selon les situations, des lois peuvent être décidées, ou des droits à la réparation peuvent être établis. ▪ Aborder les points « Je veux parler de... » inscrits à l'ordre du jour. Organiser un vote à la majorité si nécessaire, ou poursuivre la discussion pour essayer d'obtenir un consensus. ▪ Lors du point « Comment va la classe ? », faire un court bilan de la semaine.

ASSOCIATIONS, DVD, LIVRES, ARTICLES ...

OUTILLANT L'INSTITUTION DE STRUCTURES PARTICIPATIVES

1. Associations

1.1. L'asbl '**Jeune Et Citoyen**' (JEC - <http://www.jeuneetcitoyen.be/>) propose des formations d'élèves-délégués et d'adultes-ressources et accompagne les écoles dans la mise en œuvre de structures participatives.

1.2. Le **Comité des Elèves Francophones** (CEF - www.lecef.be) peut apporter du soutien et un encadrement aux élèves de l'enseignement secondaire afin de les aider à mettre en œuvre un Conseil de délégués dans leur école.

1.3. Le **Mouvement des Institutions et des Ecoles Citoyennes** (MIEC - <http://www.g-e-d.eu/index.html>) et **ChanGement pour l'Égalité** (CGÉ - <http://www.changement-egalite.be/>) proposent des accompagnements et des formations favorisant la mise en place d'une pédagogie institutionnelle et de structures participatives dans les écoles. Le **Groupe Belge d'Education Nouvelle** (GBEN - <http://www.gben.be/>) peut également être sollicité.

2. Ressources émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles

2.1. **Décret 'Renforcement de l'éducation à la citoyenneté'** : décret de la Communauté française du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française (2007). Moniteur belge, 20 mars, p. 15170. En ligne : http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=31723&referant=l02

⇒ Les articles 15 à 19 prescrivent les missions et le fonctionnement des Conseils d'élèves ainsi que les modalités d'élection des délégués d'élèves de la 5^e année primaire à la fin des Humanités.

2.2. Le **site des délégués de classe** (www.lesdelegues.net) permet d'informer et de conseiller les jeunes et, dans une moindre mesure, les membres de l'équipe éducative, à propos de la fonction de délégué d'élèves. Le site présente aussi un forum de discussion.

3. Ressources multimédias

3.1. Le DVD « **L'Education en Question – Volume 1** » (distribué » par *Mosaïque Films*) présente en une quinzaine de minutes la pédagogie institutionnelle de Fernand Oury, et les rôles et fonctionnements des conseils d'élèves dans le cadre de cette pédagogie. Ce DVD peut être emprunté dans les médiathèques.

3.2. **Cap Canal** est une télévision en ligne française entièrement consacrée à l'éducation. Elle diffuse notamment deux reportages d'une heure traitant des conseils de coopération, l'un inspiré de la pédagogie Freinet (<http://www.capcanal.com/video.php?rubrique=1&emission=1&key=UmryPiY6mb>), l'autre centré sur l'action des délégués d'élèves (<http://www.capcanal.com/search.php?recherche=d%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9s>).

4. Livres

- Chevalier, M., De Smet, N., Diez, T. & Lambert, S. (Eds.) (2010). *Désirs à prendre : Récits de Pédagogie Institutionnelle*. Charleroi : Couleur Livres.
- Ducrot, T. (2012). *L'autogestion pédagogique : Entre utopie et possible*. Lyon : Chronique Sociale.
- Jasmin, D. (2004). *Le conseil de coopération*. Montréal : La Chenelière.
- Laplace, C. (2008). *Pratiquer les conseils d'élèves et les assemblées de classes*. Lyon : Chronique Sociale.
- Le Gal, J. (2002). *Les droits de l'enfant à l'école*. Bruxelles : De Boeck & Belin.
- Leleux, C. (2008). *Education à la Citoyenneté – Tome 3 : La coopération et la participation de 5 à 14 ans*. Bruxelles : De Boeck.
- Oury, F. & Vasquez, A. (2001). *Vers une pédagogie institutionnelle*. Vigneux : Matrice.
- Pochet, C. & Oury, F. (1979). *Qui c'est l'conseil ?* Paris : La Découverte.
- Thébaudin, F. & Oury, F. (1995). *Pédagogie Institutionnelle : Mise en place et pratique des institutions dans la classe*. Vigneux : Matrice.

5. Articles

De très nombreux articles sur les structures participatives sont disponibles sur internet. Les auteurs les plus cités sont Fernand Oury, Jean Le Gal, Jacques Pain, l'ICEM, ...